

**Votre référent :** Hamid SI SAID

**Adresse :** 18 Place de l'hôtel de ville  
30100 ALES

**Tél :** 04 66 43 43 43

**Email :** ales@apef.fr

**Site web :** www.apef.fr

**Structure déclarée, agréée et autorisée :**  
**SAP794463489**

**Organigramme :**

Gérant: Ahmed SI SAID (délégué qualité)

Responsable administratif: Sophie

Assistante administratif: Brythannie

Contrat d'apprentissage: Morgane

Intervenants à domicile

**Horaires d'ouverture :**

Du lundi au vendredi: 9h00-13h00 - 14h00-17h00

*Astreinte téléphonique en dehors des horaires d'ouverture*

**Transports :**

Oui navette gratuite centre ville



**Plan d'accès :**



### ZONE D'INTERVENTION :

Alès, Bagard , Boisset-et-Gaujac, Brouzet-les-Alès, Générargues, La Grand'Combe, Laval-Pradel, Lézan, Les Mages, Martignargues, Massillargues-Atuech , Méjannes-lès-Alès, Mialet , Mons, Monteils, Les Plans, Ribaute-les-Tavernes , Rousson, Saint-Christol-Lez-Alès , Saint-Étienne-de-l'Olm , Saint-Hilaire-de-Brethmas , Saint-Jean-du-Pin, Saint-Julien-de-

### LISTE DES PARTENARIATS ET CONVENTIONNEMENTS :

Conseil départemental, CARSAT/CNAV, Caisses de retraite, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance, Bien Etre Assistance, AXA, FOR ME (APRIL), Mutuaide assistance, Via Vita, Domiserve, Dhomplus, Europ Assistance, Indépendance Royale, Fidélia, Filassistance, Travailleurs sociaux, Saveurs et Vie, Les Opticiens Mobiles, Facilotab, RMA (Ressource Mutuelle Assistance), Mondial Assistance et Mutuelles diverses, RAM.

Conseil Départemental : 6 rue Guillemette 30000 Nîmes

DREETS : 6 quai boissier sauvage 30100 Alès

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- ✓ Le client peut bénéficier d'un crédit d'impôts de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et de présentation et ses annexes.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter la liste des personnes qualifiées, par arrêté départemental, qui vous est remise par l'agence





TARIFS APPLICABLES AU 1 novembre 2023



# TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE \* APEF ALES

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
<b>MÉNAGE REPASSAGE</b>			
Détente	24,55 €	27,00 €	13,50 €
Bien-être	25,45 €	28,00 €	14,00 €
Evasion	26,82 €	29,50 €	14,75 €
Ponctuel	29,09 €	32,00 €	16,00 €

Détail des formules en annexe

<b>AIDE AUX SENIORS</b>			
Aide + Accompagnements	25,45 €	28,00 €	14,00 €
Offre "Soutien à l'organisation de vie"	53,64 €	59,00 €	29,50 €

Détail des formules en annexe

<b>AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</b>			
Aide + accompagnements	25,45 €	28,00 €	14,00 €
Offre "Soutien à l'organisation de vie"	53,64 €	59,00 €	29,50 €

Détail des formules en annexe

<b>GARDE D'ENFANTS</b>			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	25,45 €	28,00 €	14,00 €
Garde d'enfants + 3 ans	25,45 €	28,00 €	14,00 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	30,91 €	34,00 €	17,00 €

Détails des formules en annexe

<b>JARDINAGE</b>			
Ponctuel	37,50 €	45,00 €	22,50 €

<b>BRICOLAGE</b>			
Ponctuel	40,91 €	45,00 €	22,50 €

**Autres prestations :** Téléassistance (en partenariat avec Europ Assistance (à partir de 29,90€ TTC - 24,91 HT)  
Assistance informatique (28,50 € TTC - 23,75 € HT) Soutien scolaire (28,50 € TTC - 25,91 € HT) Cuisine à domicile (28,50 € TTC - 25,91 € HT) Présence et vigilance à domicile (28,00 € TTC - 23,33 € HT) Démarches administratives (28,50 € TTC - 25,91 € HT) Mise en beauté (pour personnes dépendantes) (45,00 € TTC - 40,91 € HT)

(\*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (21H - 6H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (\*\*) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt instantané, renseignements en agence

Frais de gestion administrative mensuels : 12,00 € TTC - (10,00 € HT)

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 0,80 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais EPI : (Equipements de protection individuels) : 0,50 € TTC / Intervention (Taux de TVA associé à la prestation)



# TARIFS ASSISTANCE ET FINANCES

## MODE PRESTATAIRE \*

### APEF ALES

TARIFS HORAIRES		
HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt

CONSEIL DÉPARTEMENTAL				
 <p><b>APA.</b> ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE</p>	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile.	21,80 €	23,00 €	50% du reste à charge de votre facture
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Avoir 60 ans et plus</li> <li>✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.</li> <li>✓ Résider régulièrement en France</li> </ul> Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la <b>prise en charge du Conseil Départemental est égale à 100%</b> .			
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la <b>prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 100%</b> . Il comprend le tarif APA (23€ TTC) + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 3,50€ TTC	26,54 €	28,00 €	
<b>Tarif Assistance aux personnes âgées - HORS PRISE EN CHARGE</b>		26,54 €	28,00 €	14,00 €
 <p><b>PCH.</b> PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP</p>	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées.	21,80 €	23,00 €	50% du reste à charge de votre facture
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Avoir de 20 à 60 ans</li> <li>✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités</li> <li>✓ Résider régulièrement en France</li> </ul>			
<b>Tarif Assistance aux personnes en situation de handicap - HORS PRISE EN CHARGE</b>		26,54 €	28,00 €	14,00 €

CAISSES DE RETRAITE				
 <p><b>ARDH.</b> L'AIDE AU RETOUR À DOMICILE APRÈS HOSPITALISATION</p>	Ce dispositif attribué par la CARSAT/CNAV, permet de bénéficier d'aide à domicile à la sortie d'une hospitalisation.	23,27 €	25,60 €	50% du reste à charge de votre facture
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etre retraité du régime général de + 55 ans</li> <li>✓ Avoir un besoin temporaire et urgent d'aide à domicile après hospitalisation</li> <li>✓ Ne pas disposer déjà de l'APA ou de la PCH</li> <li>✓ Ne pas bénéficier d'une hospitalisation à domicile</li> <li>✓ Ne pas relever de soins palliatifs</li> </ul>			
 <p><b>PAP.</b> PLAN D'AIDE PERSONNALISÉ AU MAINTIEN À DOMICILE</p>	Aide financée par les caisses de retraite (CARSAT/CNAV, MSA, SSI), attribuée aux personnes âgées relativement autonomes (GIR 5 et 6) mais nécessitant une aide lorsque leurs fragilités compromettent le maintien à domicile.	23,27 €	25,60 €	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Avoir 75 ans et plus</li> <li>✓ Ne pas disposer déjà de l'APA, ACTP, MTP ou PSD</li> </ul>			
<b>CNRACL.</b>	Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.	23,27 €	25,60 €	
<b>CNMSS.</b>	Caisse nationale militaire de sécurité sociale.	23,27 €	25,60 €	

(\* Le détail des prestations, des formules et des aides (les aides et montants sont attribuées par les organismes financeur et ne dépendent pas d'APEF) sont précisées dans le livret d'accueil - Nos tarifs sont majorés de 25% les heures de nuit (21h - 6H), les dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 0,80 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)



# DETAIL DES FORMULES

## Ménage / Repassage \*

	DETENTE	BIEN-ETRE	EVASION
<b>MENAGE</b>			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X
Faire les lits		X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X
Entretien des matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X
Cirer et ranger les chaussures			X
<b>REPASSAGE</b>			
Repasser et ranger les vêtements		X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X
<b>ENTRETIEN DU LINGE</b>			
Trier, étendre, plier le linge		X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X
Entretien de la literie, les voilages et rideaux			X
Apporter et récupérer au pressing			X
Effectuer des travaux simples de couture			X
<b>GESTION DES COURSES</b>			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X
<b>PREPARATION DES REPAS</b>			
Préparer des repas simples		X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X
<b>ENTRETIEN DU CADRE DE VIE</b>			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X
Entretien des plantes d'intérieur		X	X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X
Entretien courant de la terrasse et du mobilier de jardin			X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X

\* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

# DETAIL DES FORMULES

## Aide aux seniors & Personnes en situation de handicap

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de la personne accompagnée.

	AIDE	ASSISTANCE *
<b>ENTRETIEN DU LOGEMENT</b>		
Nettoyer les sols et faire les poussières	X	X
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X	X
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires, etc.)	X	X
Faire les lits et changer les draps	X	X
Ranger et organiser les pièces	X	X
<b>GESTION DU LINGE</b>		
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X	X
Effectuer des travaux simples de couture	X	X
<b>GESTION DES REPAS ET COURSES</b>		
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarrasser, etc.)	X	X
Aider / Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X	X
Réaliser les courses (accompagner ou en autonomie à partir d'une liste ou en autonomie)	X	X
Ranger et conditionner les produits achetés	X	X
Assister dans la prise des repas		X
<b>ACCOMPAGNEMENTS A L'HYGIENE, LE CONFORT ET LES DEPLACEMENTS</b>		
Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)		X
Aider à la toilette et aux changes		X
Aider à l'habillage et au déshabillage		X
Aider aux transferts (levers, couchers)		X
Sécuriser et aider dans les déplacements au domicile et à l'extérieur		X
<b>PARTICIPATION A DES ACTIVITES / SORTIES **</b>		
Participer à des jeux, discussions, échanges, etc.	X	X
Accompagnements à des balades, rdv médicaux, etc.	X	X
Aider aux tâches administratives	X	X
<b>ENTRETIEN CADRE DE VIE</b>		
Nettoyer les fenêtres et les vitres	X	X
Entretenir les plantes	X	X
Vider et sortir les poubelles	X	X
Maintenir une vigilance au domicile	X	X
Garder les animaux de compagnie	X	X
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières	X	X

\* Formule proposée dans le cadre de l'autorisation

Pour les personnes bénéficiant d'une prise en charge PCH, toutes les tâches peuvent être réalisées hormis l'entretien du logement et du cadre de vie.

## "OFFRE SOUTIEN A L'ORGANISATION DE VIE"

SOUTIEN À L'ORGANISATION DE VIE - Méthode Autonomia ©	
<b>Réalisation d'un Plan d'organisation de Vie, par un Conseiller Grand-âge Autonomia ©</b>	
Recueil de l'implication de la personne aidée et de son entourage dans l'organisation du quotidien	<b>x</b>
Rédaction du Plan d'organisation de Vie, indiquant "qui fait quoi ? Qui gère quoi ?	<b>x</b>
<b>Coordination</b>	
Faire le lien entre les différents organismes de service à la personne à domicile	<b>x</b>
Aide à la compréhension et à la facilitation des contacts et des relations (hors services à la personne) (Médecin, Infirmiers, kiné, accueil de jour, coiffeur, animateur, etc.)	<b>x</b>
Mettre en place de nouveaux services à la personne	<b>x</b>
<b>Organisation de l'agenda quotidien - Aide à la prise des RDV, facilitation des contacts et des relations.</b>	
Rendez-vous "Santé" (Médecin, Infirmiers, AVS, Kiné, Spécialiste, para-médical,...)*	<b>x</b>
Rendez-vous "bien-être" (Coiffeur, esthéticienne, yoga ...)	<b>x</b>
Rendez-vous "loisir" (Vie sociale, programme culturel, sorties, visite à des amis, participation à un club)	<b>x</b>
<b>Organisation des sorties (Pour les rendez-vous médicaux, sorties culturelles, accueil de jour, courses)</b>	
Organisation des transports (Ambulance, taxi, accompagnement véhiculé par l'auxiliaire de vie, VSL etc.)	<b>x</b>
Aide à l'organisation de l'accompagnement humain (entourage, bénévole, auxiliaire de vie)	<b>x</b>
Veille à ce que la personne ait en sa possession tous les documents nécessaires pour le RDV (Moyen de paiements, carte vitale, ordonnance, imagerie, billets de spectacles, etc.)*	<b>x</b>
<b>Aide administrative renforcée</b>	
Aide à la réalisation des démarches en ligne (Sécurité Sociale, Mutuelle, Téléphonie, URSSAF...)	<b>x</b>
Aide à l'ouverture et tri du courrier / mails	<b>x</b>
Aide à la rédaction d'une correspondance (paiement d'une facture, arrêt d'un abonnement, demandes diverses, courrier à un ami, etc.)	<b>x</b>
Aide à la préparation des démarches annuelles obligatoires (déclaration de revenus, déclaration d'occupation, inscription sur listes électorales)	<b>x</b>
<b>Surveiller les approvisionnements en nourriture, vêtements, matériel médical et médicaments</b>	
Stocks, gestion de périmés, commandes en lien avec les personnes habilitées (Infirmiers, AVS, médecin)*	<b>x</b>

# DETAIL DES FORMULES

## Garde d'enfants \*

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de/des enfant(s).

	GARDE D'ENFANT - 3 ANS **	GARDE D'ENFANT + 3 ANS	GARDE D'ENFANT PARTAGEE ***
<b>DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS</b>			
Amener et aller chercher à la crèche	X		X
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie		X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires		X	X
<b>COURSES / REPAS</b>			
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X
Préparer et aider à la prise des repas	X	X	X
<b>SOMMEIL</b>			
Organiser les réveils et les couchers	X	X	X
Organiser les siestes	X	X	X
<b>SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT</b>			
Gérer les changes	X	X	X
Accompagner à la propreté	X	X	X
Accompagner au bain, à la douche	X	X	X
Accompagner dans la petite toilette	X	X	X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X	X	X
<b>DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE</b>			
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X	X	X
Aider aux devoirs		X	X
<b>ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT</b>			
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X

\* 3 enfants maximum

\*\* Formule proposées dans le cadre du régime de l'agrément

\*\*\* Comprend la garde de deux voir trois familles alternativement au domicile de l'une ou de l'autre.

# DETAIL DES FORMULES

## Jardinage

### JARDINAGE

La tonte	X
Le désherbage	X
Le ramassage des feuilles	X
Le débroussaillage	X
La plantation de petits végétaux	X
La taille des haies, arbustes et arbres	X
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	X
Le déneigement des abords immédiats du domicile	X
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)	X
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	X
L'entretien régulier des allées et des terrasses	X
Le traitement des arbres et des arbustes	X
L'application d'engrais et/ou d'amendements	X
L'arrosage manuel des végétaux,	X
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...	X

### LE POTAGER

La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	X
--	---

*La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1<sup>er</sup> septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.*

**Attention** : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).